



Plan de lutte à l'intimidation et à la violence

Nom de l'école :	Samuel-De Champlain	
Nom de la direction :	Nadine Gauthier	
Nom de la direction adjointe responsable du plan de lutte (s'il y a lieu)	Isabelle Jobin	
Année scolaire :	2023-2024	
Approbation du C.É.	Ce plan de lutte a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école le 5 février 2024	
Nom du coordonnateur :	Myriam Beaulieu Lessard, psychoéducatrice	
Membres du Comité Plan de lutte de notre école :	Membres <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isabelle Jobin, directrice adjointe ▪ Myriam Beaulieu-Lessard, psychoéducatrice ▪ Mélanie Racine, psychoéducatrice ▪ Alain Guillemette, psychologue ▪ Julie Martel, technicienne en éducation spécialisée 	
Mandat du Comité plan de lutte pour 2023-2024	Les objectifs annuels sont : <ol style="list-style-type: none"> 1. Diminuer les cas d'intimidation à l'école 2. Améliorer l'implication des membres du personnel dans la prévention de l'intimidation et de la violence (physique et verbale) 3. Améliorer la communication entre les partenaires 4. Augmenter le sentiment d'appartenance à l'école 	Les objectifs spécifiques pour atteindre les objectifs fixés : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre l'emphase sur la prévention de la violence en geste et en parole • Sensibiliser les élèves à une bonne utilisation des réseaux sociaux • Sensibiliser les élèves sur les bons comportements à adopter à l'égard de l'intimidation et de la violence • Inviter des partenaires pour faire des activités sur l'heure du dîner ou en classe • Sonder les acteurs du milieu en avril 2024 • Faire la promotion de l'utilisation de la version en ligne « Je dénonce » • Briser l'isolement des jeunes par le biais d'activités diversifiées • Faire la promotion des ressources de l'école • Promouvoir les couleurs de l'école, le sentiment d'appartenance

INTRODUCTION

Dans le respect de la loi n° 56 visant à contrer l'intimidation et la violence à l'école

Le plan d'action contre la violence et l'intimidation de l'école Samuel-De Champlain s'inscrit dans la stratégie locale d'intervention qui vise l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements scolaires.

Dans la [Loi sur l'instruction publique](#) et la [Loi sur l'enseignement privé](#), on entend par «intimidation» : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Description de l'école

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'école compte 1168 élèves répartis de la première à la cinquième secondaire. Les autres élèves sont classés en adaptation scolaire : CLG, FPT, Pré-DEP et FMSS. ▪ L'école est située à Québec, dans l'arrondissement Beauport. L'indice de milieu socio-économique est de 4,75 et de rang décile (IMSE) 2. Ce classement permet de situer les écoles selon leur statut socio-économique. Le rang 1 indique les écoles accueillant les élèves les plus favorisés, tandis que le rang 10 regroupe les écoles qui accueillent principalement des élèves provenant des milieux les plus défavorisés. ▪ Plusieurs concentrations et programmes particuliers sont offerts aux élèves du programme régulier soit: comédie musicale, danse, informatique, arts visuels, science et techno, soccer et hockey. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élèves de l'école ont une multitude de choix pour se divertir sur l'heure du midi ou après l'école : <ul style="list-style-type: none"> ○ Implication bénévole et communautaire : parlement étudiant, équipe technique, SAM'décore, radio étudiante, friperie SAM'habille, comité des finissants, SAM'aiguille, nettoyage des terrains, etc. ○ Activités socioculturelles : Improvisation, génies en herbe, ateliers scientifiques, jeux en réseau, projet théâtral, band profs-élèves, etc. ○ Activités sportives : Conditionnement physique, basketball, deck-hockey, badminton, volleyball, futsal, danse, skateboard, katag, futsal, rugby, etc. |
|---|---|

Description et mobilisation de l'équipe-école pour contrer l'intimidation et la violence

- Les membres de l'équipe-école sont conscientisés par rapport à la problématique de l'intimidation et de la violence à l'école. Ils connaissent les personnes référentes à contacter en cas de besoin et celles-ci font les interventions appropriées promptement.

Mobilisation de l'équipe des surveillants d'élèves

- L'équipe des surveillants d'élèves s'assure de la bonne conduite des élèves lors des heures de pause et de midi. Des interventions rapides sont faites en cas de conflit, d'intimidation ou de violence. Une éducatrice spécialisée agit en rôle-conseil et travaille en étroite collaboration avec l'équipe des surveillants pour les surveillants dans leurs interventions auprès des jeunes.

Forces et les vulnérabilités identifiées au sujet de notre école	
FORCES	VULNÉRABILITÉS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protocole d'intervention implanté depuis plusieurs années ▪ Volonté d'agir de la part des membres du personnel ▪ Variété des activités de prévention ▪ Compétence et disponibilité des ressources ▪ Sentiment d'appartenance scolaire des membres du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Roulement du personnel : application mitigée de la démarche d'intervention graduée et compréhension du milieu et du fonctionnement ▪ Besoin d'augmenter le sentiment d'appartenance scolaire de nos élèves ▪ Valorisation des trois valeurs de notre école (Engagement, Humanisme et Collaboration) ▪ Poursuite de la promotion de l'utilisation d'un langage adéquat entre les pairs ▪ Promouvoir les gestes de respect et de civilité dans l'école par les élèves. ▪ Besoin de rejoindre tous les niveaux scolaires (réguliers et adaptation scolaire) avec les activités de prévention ▪ Présence plus fréquente et constante dans les corridors par les adultes de l'école.

Priorités retenues pour l'année scolaire 2023-2024
<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer du respect de l'application du protocole d'intervention pour la lutte contre la violence et l'intimidation. ▪ Assurer une plus grande visibilité des outils de dénonciation. ▪ Améliorer les moyens de communication tout au long du protocole afin d'assurer une intervention rapide et optimale. ▪ Offrir des activités-écoles misant sur le développement de l'appartenance scolaire et, par conséquent, le développement d'un milieu de vie chaleureux et bienveillant pour tous. ▪ Poursuivre la promotion du civisme, du respect de soi et des autres. ▪ Assurer une meilleure présence dans les corridors par les adultes de l'école.
<p>Ce plan d'action contre l'intimidation et la violence est arrimé aux valeurs présentées dans le projet éducatif de notre école :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement, humanisme, collaboration
<p>Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficience du plan d'action de notre école?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations (assemblée générale, courriels, SAM'Informe, etc.) ▪ Sensibilisation aux impacts de l'intimidation ▪ Échanges lors des rencontres d'équipe et de comités ▪ Projets de prévention mis en place par l'équipe des services complémentaires ▪ Mise en place d'activités de prévention par le comité « plan d'action contre l'intimidation et la violence » ▪ Travailler en collaboration avec <i>l'équipe de soutien à l'application du système d'encadrement disciplinaire éducatif</i> ▪ Travailler en collaboration avec la Table des services complémentaires

APPLICATION DU PLAN D'ACTION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Actions	Personne(s) responsable(s)	Personnes concernées	Échéancier	Remarques
Mesures de prévention				
Sonder les acteurs du milieu à la moitié et à la fin de chacune des années scolaires afin d'avoir des statistiques sur l'intimidation.	Direction adjointe et psychoéducatrice	Élèves et Membres du personnel	Mars	Un sondage web via la plateforme "FORMS" envoyé par courriel. Il y a trois possibilités de sondages parmi les suivants : <ul style="list-style-type: none"> COMPASS
Définir un plan d'action en fonction des résultats du sondage des élèves afin d'améliorer le sentiment de bien-être des élèves	Table de services complémentaires	Élèves	Après analyse des résultats du sondage	
Tournée des groupes par la direction de niveau afin de présenter les services et les ressources d'aide	Direction adjointe et intervenants concernés	Tous les élèves	Automne	
Informar les membres du personnel sur l'intimidation et les interventions à apporter en classe (à la suite du protocole et de la gradation des services).	Direction et comité du plan d'action	Personnel de l'école	Tout au long de l'année	Assemblée générale, courriels, rendre disponible les feuilles de situation conflictuelle et publiciser le formulaire en ligne « Je dénonce ».
Intervenir de façon ciblée auprès des élèves ou des groupes d'élèves qui présentent des difficultés avec les relations sociales.	TES Psychoéducatrice	Élèves et/ou groupes ciblés	Tout au long de l'année	Possibilité de le faire dans un local distinct ou en classe avec la collaboration des enseignants.
Définir les zones plus à risque de l'école et utiliser les ressources (surveillants, enseignants, TES) afin de prévenir et freiner les comportements d'intimidation et de violence.	Direction, TES	Équipe de surveillants d'élèves, enseignants, TES	Tout au long de l'année	Accompagnement des surveillants d'élèves par une TES pour les outiller à intervenir plus efficacement auprès des jeunes.
Publiciser le formulaire en ligne « Je dénonce » disponible sur le site Internet et Facebook.	Direction et comité du plan d'action	Tous les élèves, parents et intervenants	Durant l'année	Informar par le biais de l'agenda, d'affiches dans l'école, dans Sam'Informe pour le personnel de l'école et dans l'Info-parents, ainsi que par le biais de la page Facebook de l'école et une tournée des classes de sec 1..
Activités de prévention « Technologiques et avisés »	Policier éducateur	Sec. 1 et adaptation scolaire	Mars	En collaboration avec le SPVQ
Local «SAM » pour les élèves à besoins particuliers : 12h05 à 13h15 Local Entracte pour les élèves de sec 1 : 12h05 à 13h15	Intervenants de l'Atelier (TES, psychoéducatrice, surveillants d'élèves)	Élèves à besoins particuliers et élèves secondaire 1	Tout au long de l'année	Ce local permet aux élèves de se faire de nouveaux amis sous la supervision d'intervenants qui favorisent les échanges, qui les aident à développer des relations sociales saines et à développer leur autonomie dans la gestion de leurs conflits.
Les matins fruités	AVSEC et membres du personnel impliqués	Tous les élèves et membres du personnel	Huit fois pendant l'année scolaire	De 8h30 à 9h25 au salon étudiant
Création et mise en place d'affiches distinguant violence, intimidation et conflits et information sur les interventions à effectuer dans les différentes situations.	Psychoéducatrice et AVSEC	École	Tout au long de l'année	

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents				
Informar les parents des moyens utilisés pour contrer la violence à l'école (Info-parents, courriels, page Facebook, agenda)	Comité d'action contre la violence et l'intimidation	Parents	Tout au long de l'année	
Appel et/ou rencontre lors des situations conflictuelles ou d'intimidation	Intervenant qui a rencontré les élèves impliqués ou autre membre du personnel désigné	Élèves impliqués et parents	Tout au long de l'année	
Formulaire jaune ou rouge, selon s'il s'agit d'une première offense ou d'une récidive, envoyé aux parents afin qu'ils prennent connaissance de la réflexion de leur enfant sur la situation.	Psychoéducatrice	Élèves et parents	Tout au long de l'année	

Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre avec un membre du personnel de confiance qui assurera la référence au TES. ▪ Utilisation du formulaire « Je dénonce » en ligne (Site Internet de l'école et page Facebook) ▪ Utilisation du formulaire papier de situation conflictuelle 	TES de niveau, psychoéducatrice, intervenant spécifique	Tous les élèves et membres du personnel		Le formulaire « Je dénonce » est envoyé dans la boîte courriel de la psychoéducatrice qui s'assure le suivi auprès du TES de niveau concerné pour rencontrer les élèves impliqués, puis au besoin, référence à la direction adjointe.

Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence

- Intervention directe du témoin (l'élève peut obtenir le support d'un intervenant s'il en ressent le besoin)

- Utilisation du formulaire « Je dénonce » en ligne à partir du site Internet ou de la page Facebook de l'école : <https://ecolesamueldechamplain.ca/je-denonce/>
ou
- Courriel détaillé à « ledenonce.samueldechamplain@csdps.qc.ca »
ou
- Rencontre avec un membre du personnel de confiance

Mesures de soutien ou d'encadrement offerts à une personne victime, témoin ou auteur d'un tel acte

Pour chaque situation d'intimidation ou de violence, un membre de l'équipe d'intervention s'assure de faire le suivi avec l'élève ayant été victime et met en place les interventions appropriées :

- Informer les parents de la victime et référer aux ressources disponibles (à l'école et à l'externe au besoin).
- Suivi personnalisé par un membre assigné de l'équipe d'intervention.

*En tout temps, la victime et ses parents peuvent choisir de loger une plainte au service de police de la ville de Québec.


Les témoins sont sensibilisés à l'importance de dénoncer les situations problématiques.

Suivi donné aux plaintes

1. La victime ou le témoin dénonce la situation à un adulte de l'école ou complète le formulaire « Je dénonce » se trouvant sur le site Internet de l'école ou la page Facebook (voir la rubrique 2.4 pour connaître les possibilités de dénoncer).
2. La TES de niveau est informée de la situation (première ligne) et rencontre les élèves impliqués afin de faire la lumière sur celle-ci.
3. Afin d'assurer une continuité de service, elle consigne dans Mozaïk son intervention sous la catégorie appropriée (violence, harcèlement-intimidation, bousculade, etc.).
4. **S'il s'agit d'intimidation**, l'intervenant note clairement au début du mémo « Première intervention intimidation ».
5. Selon la situation, une communication écrite ou téléphonique est effectuée auprès des parents des élèves impliqués et le cas est abordé en rencontre multi pour prendre action sur la situation. L'équipe enseignante sera informée afin d'exercer une plus grande vigilance.
6. S'il y a récurrence, une intervention concertée entre TES, psychoéducatrice et direction adjointe est effectuée. Au besoin, le professionnel entame un suivi. La démarche d'intervention s'applique jusqu'à 3 récurrences, mais la direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions.

PROTOCOLE D'INTERVENTION – PLAN DE LUTTE À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE

Tel qu'indiqué dans l'agenda de l'élève à la page 12

SITUATION CONFLICTUELLE		INTERVENTION AVEC L'ÉLÈVE			
Rencontre d'analyse de la situation (fiche situation conflictuelle)	L'intervenant responsable écrit la situation sur la fiche prévue à cet effet et détermine si le protocole d'intimidation est enclenché.				
SITUATION D'INTIMIDATION et DE VIOLENCE	CONSÉQUENCES	PERTURBATEUR	MESURE D'AIDE	VICTIME	TÉMOIN
1^{re} situation problématique	<ul style="list-style-type: none"> Inscription au dossier de l'élève (Mozaïk). Réflexion signée par les parents. Un arrêt d'agir (encadrement ajusté selon la situation) 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre de mise au point avec un intervenant. 		<p>Pour chaque situation d'intimidation ou de violence, un membre des services complémentaires s'assure de faire le suivi avec l'élève ayant été victime et met en place les interventions appropriées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Informers les parents de la victime et référer aux ressources disponibles (école et externes). Suivi personnalisé par un membre assigné des services complémentaires. En tout temps, il peut être recommandé à la victime et à ses parents de loger une plainte au service de police. 	Sensibilisation à l'importance de dénoncer les situations problématiques
1^{re} récursive	<ul style="list-style-type: none"> Inscription au dossier de l'élève (Mozaïk). Réflexion signée par les parents. Suspension d'une journée au local de retrait. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'élève avec un membre de l'équipe d'intervention. 			
2^e récursive	<ul style="list-style-type: none"> Inscription au dossier de l'élève (Mozaïk). Réflexion signée par les parents. Suspension d'une durée indéterminée, selon la gravité, à la discrétion de la direction. Travaux à faire durant la suspension. Retour obligatoire en présence des parents et signature d'un engagement. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi personnalisé obligatoire par un membre de l'équipe d'intervention ou participation à un groupe d'entraide. 			
3^e récursive	<ul style="list-style-type: none"> Inscription au dossier de l'élève (Mozaïk). Réflexion signée par les parents. Suspension d'une durée indéterminée à la maison avec possibilité d'un renvoi de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> À déterminer lors de l'évaluation. Référence au policier éducateur s'il y a lieu. 			

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

Actions	Échéancier	Remarques
La direction de l'école s'engage à :		
1. Diffuser le plan d'action de son école auprès des élèves, de leurs parents et de tout le personnel de l'école.	Le plus tôt possible	
2. Assurer la mise en œuvre du plan d'action.	Tout au long de l'année	
3. Effectuer les suivis qui s'imposent.	24 h à 48 h	Dès que nous prenons connaissance de la dénonciation.
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité).	24 h à 48 h	Dès que nous prenons connaissance de la dénonciation.
5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité).	Jour même dans la mesure du possible	
6. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et à l'élève ou aux élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin).	Dans les jours et les semaines qui suivent	
7. Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte.	Aux deux semaines	En rencontre multi
8. Veiller à l'application du protocole mis en place dans l'école.	Tout au long de l'année	
9. Transmettre à la Direction générale du Centre de services scolaire un rapport sommaire des plaintes qui font l'objet d'une plainte à la CSDPS.	Juin	
10. La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des actions et des gestes posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur.	Tout au long de l'année	

Signature de la direction

Date :